

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom MILESI Freddy
Adresse mail rh@sekoia.io

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale SEKOIA.IO
Siren 913174744
Code NAF 62.01Z - Programmation informatique
Adresse 18 PL DE LA MADELEINE 75008 PARIS 8

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 69

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 4.92
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 35

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 21.90
Résultat final en nombre équivalent de salariés 69
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 0
Nombre de points obtenus 0

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité

Absence de retours de congé maternité

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	35
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	41
Mesures de corrections prévues	mesures mises en œuvre

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	28/02/2023
Site Internet de publication	https://www.sekoia.io/fr/homepage/
Modalités de communication auprès des salariés	-

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Objectifs de progression et mesures de correction

Objectif Indicateur écart de rémunération

Les objectifs pour 2024 : 39/40.

Mesures correctrices :

- Consacrer un budget spécifique aux augmentations salariales
- Adapter les niveaux de classifications conventionnelles
- Embauche : égalité de rémunération entre les F et les H
- Campagne des bonnes applications d'égalité salariale

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

Objectif : 10/15

Scission de la société en nov 2022. De plus, les augmentations annuelles sont mises en place en janvier.

Mesures :

- Analyser les augmentations individuelles de janvier 2023 en déterminant la répartition entre les H et les F

Formation sur l'égalité pro en matière de rémunération

Objectif Indicateur retour de congé maternité

-

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Les objectifs pour 2024 : 5/10

Mesures :

- Remédier à l'insuffisance de progression de carrière de l'un des deux sexe sous représenté
- Formation pour développer les compétences de manière à accompagner les femmes
- Promouvoir le domaine d'activité et la possibilité pour les femmes de l'exercer

Date de publication des objectifs de progression

04/12/2023

Date de publication des mesures de correction

04/12/2023

Modalités de communication auprès des salariés

- Site de Sekoia.io
- Site intranet : LUCCA